



TERZA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
3EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

29 DI MAGHJU DI U 2020
29 MAI 2020

2020/E3/023

Question orale déposée par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Au nom du Groupe « Per l'Avvene »

OBJET : Commande publique et aides aux tiers émanant de la Collectivité de Corse.

Monsieur le Président,

Les semaines de confinement ont infligé un choc sans précédent à l'économie et la crainte d'une récession durable est désormais un scénario réaliste.

Au plan d'urgence de l'Etat qui aura investi près de 1 milliard d'euros en Corse, il faut une solidarité régionale qui passe entre autre par un soutien direct ou indirect à l'investissement public

Or, depuis le début du confinement, la commande publique, déjà mal en point ces derniers exercices en termes de volumes financiers, est à l'arrêt complet.

Reprendre et amplifier les travaux publics dont la CDC est maître d'ouvrage et au-delà, donner aux communes et communautés de communes les moyens de participer à l'effort de relance par l'investissement s'avère crucial pour réenclencher la machine et éviter les faillites d'entreprises.

Or, alors que la quasi-totalité des organes délibérants des collectivités insulaires a été installée ces derniers jours, municipalités et EPCI n'ont toujours pas reçu les modalités précises du règlement d'aides ni du montant des sommes qui leur seront allouées dans le cadre de la Dotation quinquennale, alors même que la délibération n°19/438 approuvant le règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires 2020-2024 a été adoptée par notre Assemblée le 29 novembre 2019.

Je vous demande donc Mr le Président du Conseil Exécutif d'y remédier dans les meilleurs délais tant c'est important pour la commande publique.

Investir nécessite également de disposer d'une trésorerie en conséquence et je vous demande également de vérifier que les arrêtés attributifs relevant des ex départements ont bien été régularisés. Alors que des opérations sont terminées, certaines communes et intercommunalités attendent toujours les arrêtés correspondants pour mettre en paiement les factures.

Toujours dans le registre de l'aide aux tiers, un mot sur l'aide aux associations dont on peine à comprendre votre mode de fonctionnement.

Je prends l'exemple d'Arte Gustu dont je sais que ma collègue Christelle Combette a saisi la Présidente de l'ATC, en vain. Cette manifestation est une vitrine pour les producteurs et agriculteurs insulaires mais elle ne parvient plus à faire face à toutes les demandes de remboursement dans la mesure où notre collectivité lui doit 7000€ au titre de la dotation 2019, crédits théoriquement budgétés il y a 13 mois.... et 16000€ au titre de l'édition 2020, versement qui trouve un fondement légal dans la loi de finances rectificative du 25 avril.

Aujourd'hui l'association, malgré de multiples relances auprès de notre collectivité, est dans l'ornière et vous avez votre part de responsabilité.

Voilà Monsieur le Président, la commande publique sous maîtrise d'ouvrage CDC, l'investissement des communes et des intercommunalités et le soutien aux associations sont des sujets très concrets sur lesquels vous avez la main et que vous peinez pourtant à actionner.

Je vous remercie.